

Objectif

Le code de déontologie de Medair sert de ligne de conduite éthique à tous les représentants de Medair, afin que notre travail humanitaire ne soit pas entaché par un comportement contraire à l'éthique.

A propos de Medair

Medair est une organisation humanitaire internationale basée en Suisse qui se consacre à soulager la souffrance humaine dans certains des endroits les plus reculés et les plus dévastés du monde. Nous portons secours aux populations des communautés mal desservies qui sont affectées par des catastrophes naturelles, des conflits et d'autres crises. Nous les aidons à se relever dans la dignité et à développer des compétences pour se bâtir un avenir meilleur.

Portée et applicabilité de ce code

Le code de déontologie de Medair s'applique à tous les employés, administrateurs, membres du conseil d'administration, consultants, sous-traitants, bénévoles, stagiaires, individus ou organisations ayant des obligations contractuelles à court ou long terme, tels que les tiers, fournisseurs, agences et partenaires, et toute autre personne agissant au nom de Medair (les « représentants »). Ces représentants ont le devoir de lire, comprendre et respecter tous les aspects du présent code.

Résumé

Le code de déontologie de Medair stipule que tous les représentants de Medair doivent agir avec intégrité, servir les autres avec dignité et être redevables. Il exige que l'ensemble de ses représentants se conforment au règlement de Medair, aux lois, et aux normes professionnelles des organisations humanitaires, et qu'ils fassent preuve de discernement. Ce code énumère et souligne les points clés du règlement de Medair sur la façon dont nous traitons les personnes, utilisons les ressources et protégeons l'information.

Agir avec intégrité, servir les autres avec dignité, être redevable

L'intégrité, la dignité et la redevabilité sont fondamentales pour Medair. Avec nos autres valeurs d'espoir, de compassion et de foi, elles constituent le fondement de notre travail et influencent la manière dont nous portons secours aux personnes en crise.

Le code de déontologie doit guider notre comportement, à nous qui représentons Medair et qui sommes son « visage ». Ce code couvre nos responsabilités envers Medair, les uns envers les autres, envers le grand public, et envers les communautés que nous servons.

Dans le cadre de leurs activités au sein de Medair, les représentants doivent respecter ce code, ainsi que le règlement et autres directives de Medair. Tous les représentants doivent également respecter la législation et agir conformément aux normes professionnelles des organisations humanitaires. Ils doivent faire preuve de discernement, être honnêtes et ne pas donner l'impression de mal agir ; ceci afin de préserver la réputation de Medair et sa capacité à faire le bien. Ils ne doivent jamais maltraiter,

abuser ou profiter de qui que ce soit, mais traiter chacun (et en particulier les bénéficiaires) avec dignité et respect en toutes circonstances.

Code de conduite de la Croix-Rouge

Medair est signataire du [Code de conduite de la Croix-Rouge](#), et tous ses représentants sont tenus de le respecter.

Questions à se poser en cas d'incertitude

Si vous avez des doutes au sujet de l'attitude que vous devez adopter, posez-vous les questions suivantes :

- Cette attitude est-elle conforme au code de conduite de Medair ?
- Est-elle éthique ?
- Est-elle légale ?
- Aura-t-elle des conséquences positives sur mon image et celle de Medair?
- Ai-je envie de voir cet acte rapporté dans les journaux ou sur Internet ?

Si vous avez répondu « non » à l'une de ces questions, ne le faites pas. Si vous avez encore des doutes, demandez conseil.

Medair souhaite faciliter le dialogue à propos de ce code. Pour toute question relative au présent code, nous vous encourageons donc à vous adresser à votre responsable ou à votre interlocuteur chez Medair (si vous n'êtes pas un employé). Vous pouvez également vous adresser à un autre responsable sur votre lieu de travail, ou même contacter le directeur juridique au siège international de Medair à l'adresse suivante : GSO-Legal-Dir@medair.org.

Violations et signalement

Le respect du présent code est une obligation absolue. Toute infraction entraînera des mesures disciplinaires et des sanctions qu'il appartient à Medair de fixer à sa discrétion. Ces sanctions peuvent inclure un renvoi ou le signalement du comportement fautif aux autorités compétentes.

Tous les représentants de Medair ont l'obligation de signaler les violations présumées du présent code. Si vous soupçonnez une violation, signalez-la à votre responsable ou votre personne de contact chez Medair. Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à votre responsable direct, faites part de vos préoccupations à un autre responsable sur votre lieu de travail. Vous pouvez également envoyer un signalement confidentiel au siège international de Medair via le formulaire en ligne suivant : <https://www.medair.org/reporting-misconduct/> ou par courriel à : notify@medair.org. En cas de question sur le processus de signalement ou sur la manière dont les plaintes sont traitées, adressez-vous à votre responsable, à votre interlocuteur chez Medair, ou à un autre responsable sur votre lieu de travail. Vous pouvez également contacter le directeur juridique à : GSO-Legal-Dir@medair.org ou la direction des ressources humaines à : GSO-HR-Dir@medair.org.

Chaque violation présumée fera l'objet d'un examen rapide et, le cas échéant, débouchera sur une enquête approfondie. Les violations présumées commises par des membres du bureau exécutif ou du

conseil d'administration de Medair doivent être signalées à la direction des ressources humaines, qui les examinera et déterminera si elles nécessitent une enquête externe.

Medair et son comité de direction s'engagent à protéger contre les représailles ou le harcèlement toute personne qui signalerait des activités frauduleuses ou illicites présumées, à la condition que cette dernière ait agi de bonne foi et non dans l'intention malveillante de nuire aux autres en les accusant à tort de mauvaise conduite.

Diligence raisonnable à l'égard des tiers

Avant de recruter ou de faire appel à un tiers pour la prestation de biens ou de services destinés à Medair, et avant de s'associer à une autre organisation pour apporter de l'aide aux bénéficiaires, les représentants de Medair doivent enquêter sur ses antécédents et s'assurer qu'il ne risque pas de contrevenir au présent code. À cet effet, il peut s'avérer nécessaire d'avoir un entretien avec des clients/entrepreneurs antérieurs et actuels dudit tiers, de vérifier ses qualifications et son expérience, de rendre visite à des fournisseurs et partenaires potentiels dans leurs locaux, de contrôler leurs mesures internes de lutte contre la corruption et de s'enquérir de leurs liens éventuels avec des fonctionnaires publics ou des hommes politiques. Les contrats conclus avec des tiers devraient exiger le respect du présent code.

Traitement des personnes

Harcèlement

Medair s'engage à offrir à tous ses employés un environnement sûr, exempt de discriminations de toutes sortes ou de harcèlement au travail, y compris de harcèlement sexuel. Medair a une politique de « tolérance zéro » pour toute forme de harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Chaque accusation sera prise au sérieux, traitée en toute confidentialité, et examinée dans les plus brefs délais. Les représentants de Medair reconnus coupables de harcèlement sexuel s'exposent à des mesures disciplinaires, voire à un licenciement. Les représentants doivent connaître [la politique de Medair en matière de prévention du harcèlement](#) et s'y conformer.

Prévention de l'exploitation et des abus sexuels

Medair interdit à ses représentants de se livrer à toute forme d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels ou de violence sexiste, en particulier à l'encontre de bénéficiaires. Il est strictement interdit de payer ou d'échanger un emploi, des biens ou des services contre une activité sexuelle, en toutes circonstances. Les représentants doivent avoir connaissance de [la politique de Medair en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels](#) et s'y conformer.

Medair s'efforce de faire respecter les six principes fondamentaux du Comité permanent inter organisations (IASC), relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels :

1. « L'exploitation et la violence sexuelles de la part du personnel humanitaire sont considérées comme des fautes graves justifiant le renvoi.

2. Toute activité sexuelle avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) est interdite, quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement dans la région concernée. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme défense.
3. Il est interdit de chercher à obtenir des faveurs sexuelles ou toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services. Ceci inclut l'assistance due aux bénéficiaires.
4. Les relations sexuelles entre les travailleurs humanitaires (y compris tous les représentants de Medair) et les bénéficiaires de l'aide sont interdites car elles se fondent sur un rapport de force inégale par essence. En outre, ce type de relation porte atteinte à la crédibilité et à l'intégrité de l'action humanitaire.
5. Tout travailleur humanitaire qui soupçonne un collègue (faisant partie de la même organisation ou non) de se livrer à des violences ou à une exploitation sexuelle doit se référer à qui de droit par l'intermédiaire des mécanismes de signalement existants.
6. Il est du devoir du personnel humanitaire d'instaurer et de préserver un environnement propice à prévenir toute exploitation et violence sexuelles et à promouvoir l'application du code de conduite. Il incombe en particulier aux responsables à tous les niveaux d'appuyer et de mettre en place des systèmes qui permettent de préserver cet environnement. »

Protection de l'enfance

Les représentants de Medair ne doivent jamais prendre part ou soutenir le travail des enfants sous toutes ses formes. Les représentants ne doivent pas employer des personnes en dessous de l'âge minimum légal. Ils doivent également se conformer aux normes internationales et aux réglementations locales du travail.

Les représentants doivent protéger les enfants contre tous types d'abus et maintenir un environnement de travail qui empêche de tels comportements. Cela englobe les mauvais traitements physiques et moraux, la violence, les comportements offensants, l'abus sexuel, la négligence et l'exploitation sexuelle. Les représentants de Medair doivent veiller à la protection des renseignements personnels des enfants. Ils ne peuvent les consulter ou les partager que lorsque cela est nécessaire dans le cadre de leur travail chez Medair.

Il est interdit aux représentants de Medair de se livrer à une activité sexuelle de quelque nature que ce soit avec des mineurs ou toute personne n'ayant pas atteint l'âge local de consentement. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme défense. Les représentants doivent avoir connaissance de [la politique de Medair de protection de l'enfance](#) et s'y conformer.

Travail forcé et traite des êtres humains

Medair ne tolère ni le travail forcé, ni la traite des êtres humains (la traite des êtres humains à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle), ni aucune forme d'esclavage moderne. Ces activités constituent de graves violations des droits de l'homme et des infractions pénales. Les représentants de Medair ne doivent pas se livrer au travail forcé ou à la traite des êtres humains sous toutes ses formes, ni le soutenir ou le faciliter. Les représentants doivent connaître [la politique de Medair en matière de prévention du travail forcé et de la traite des êtres humains](#) et s'y conformer.

Utilisation des ressources

Fraude et corruption

Les représentants de Medair s'interdisent toute pratique de corruption, telle que le fait de payer ou de recevoir des pots-de-vin, ou la participation à des activités frauduleuses. Aucun pot-de-vin ne peut être proposé à un fonctionnaire public ou au membre d'un organisme privé, ni reçu de la part de ces derniers. De plus, les versements de facilitation destinés à accélérer l'exécution d'opérations de routine sont jugés inacceptables.

Les représentants de Medair doivent connaître et respecter [la politique de Medair en matière de prévention des fraudes](#), qui aborde ce sujet plus en détail. À cet effet, ils doivent prendre les mesures appropriées pour protéger les ressources de l'organisation contre la fraude.

Les représentants de Medair ne doivent utiliser les moyens et ressources de l'organisation qu'aux seules fins de ses activités légitimes. Toutes les transactions financières doivent être justifiées par des reçus et enregistrées de manière précise, complète et rapide. L'intégralité des registres et des comptes doit être conservée et les informations financières doivent être établies avec exactitude et présentées en temps opportun. Les représentants de Medair s'interdisent tout acte ou tentative visant à recourir à la malhonnêteté ou à la tromperie dans le dessein d'obtenir des fonds ou des informations ou encore de se soustraire à une obligation, causant un préjudice à une autre personne.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'un représentant de Medair interfèrent ou semblent interférer avec sa capacité à agir dans le meilleur intérêt de Medair. Les représentants de Medair sont tenus d'éviter les situations qui créent l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Dans toute situation de conflit d'intérêts potentiel, les représentants de Medair doivent se poser les questions suivantes :

- Mes intérêts personnels pourraient-ils interférer avec ceux de Medair ?
- D'autres personnes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation, pourraient-elles être amenées à penser que mes intérêts personnels interfèrent avec ceux de Medair ?

En cas de doute, demandez conseil.

S'il s'avère qu'un représentant a un intérêt quelconque dans une décision devant être prise par Medair, il lui appartient d'en informer son supérieur hiérarchique ou son interlocuteur chez Medair. Cette obligation concerne à la fois les intérêts directs et indirects (tels que ceux des membres de la famille de l'intéressé). Par exemple, un tel conflit d'intérêts peut nécessiter de restreindre la participation du représentant aux décisions d'embauche relatives à un ami ou à un parent. À moins d'y être autorisé, le représentant ne pourra pas prendre part au processus décisionnel pour toute question pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Les représentants de Medair doivent connaître et respecter [la politique de Medair en matière de conflits d'intérêts](#).

Cadeaux et divertissements

Les représentants de Medair ne doivent ni offrir ni recevoir de cadeaux ou de divertissements de la part de tiers. Cela pourrait compromettre ou sembler compromettre leur capacité à prendre des décisions objectives dans le meilleur intérêt de Medair. Les cadeaux et divertissements ne devraient être acceptés que s'ils se conforment aux normes culturelles locales en vigueur - et seulement s'ils ne dépassent pas une limite maximale fixée localement par Medair.

Blanchiment d'argent

Les représentants de Medair ont l'interdiction de faciliter ou de prendre part, dans le monde entier, à des transactions liées au produit d'activités illégales. Tous fonds provenant de tiers doivent être soumis à un examen minutieux afin de vérifier qu'ils ne sont pas le produit d'une activité criminelle. Il s'agira, au minimum, de confirmer et de vérifier l'identité du tiers et, le cas échéant, de son bailleur de fonds. En cas de suspicion, elle devra être signalée dès que possible au directeur juridique au siège de Medair et la transaction devra être suspendue.

Approvisionnement

Toutes les décisions d'achat doivent être transparentes, équitables, impartiales et prises conformément aux **directives de Medair en matière d'approvisionnement**. L'une des qualités fondamentales de Medair est « la transparence envers nos donateurs et les communautés que nous servons ». Pour Medair, il est indispensable de dépenser l'argent de façon raisonnée ; que celui-ci provienne d'un donateur privé ou d'un bailleur institutionnel qui gère les fonds publics collectés grâce aux impôts. Les directives de Medair en matière d'approvisionnement cherchent à garantir des opérations ouvertes, transparentes et traçables, tout en obtenant la qualité souhaitée des biens et des services au meilleur prix possible.

Lois, sanctions et embargos antiterroristes

Les représentants de Medair sont tenus de respecter les lois antiterroristes applicables, ainsi que les sanctions et embargos qui s'appliquent aux pays dans lesquels Medair opère. Cela implique l'exercice d'une diligence raisonnable à l'égard des partenaires, des fournisseurs, des travailleurs contractuels et des employés. Les représentants sont tenus de connaître et de respecter [la politique de Medair en matière de lutte contre le terrorisme et de sanctions commerciales](#).

Responsabilité environnementale

Les représentants de Medair doivent mener leurs activités humanitaires dans le respect de l'environnement. Medair s'engage à respecter les principes suivants en matière de protection de l'environnement :

Respecter les exigences environnementales - Les représentants de Medair se conformeront à toutes les lois, statuts, réglementations et autres exigences environnementales applicables dans tous les pays où Medair a une base/un bureau. Lorsqu'il est possible d'améliorer la qualité de l'environnement, Medair maintiendra des normes allant au-delà des lois et réglementations en vigueur.

Réduire, réutiliser, réparer, recycler - Medair utilisera les « 4 R » pour minimiser les déchets produits dans les bureaux et sur les sites des projets, en reconnaissant les avantages environnementaux et économiques d'une telle démarche.

Minimiser l'impact environnemental des déplacements - Le personnel de Medair sera encouragé à minimiser autant que possible les déplacements lourds en carbone et à privilégier les modes de déplacement qui ont le moins d'impact environnemental.

Préserver l'énergie, l'eau et les autres ressources - Medair réduira sa consommation de ressources en éliminant les pratiques inutiles, en favorisant les équipements économes en énergie et en les utilisant de façon appropriée, tout en reconnaissant les avantages en termes de carbone et de coûts de cette démarche.

Acheter des biens respectueux de l'environnement - Medair vise à acheter les biens qui ont le moins d'impact négatif sur l'environnement en se concentrant sur la durabilité de la production, du transport et de l'élimination des déchets d'un produit.

Intégrer les principes de durabilité environnementale dans les opérations et programmes de Medair - Medair vise à intégrer des principes, des outils et des directives axés sur l'environnement afin de mieux intégrer les bonnes pratiques environnementales dans toutes les opérations et programmes.

Éducation et sensibilisation à l'environnement - Medair sensibilisera en permanence son personnel et les autres parties prenantes à l'importance d'une bonne gestion des ressources environnementales et à la durabilité.

Les représentants doivent connaître et respecter [la prise de position de Medair sur l'environnement](#).

Protection des informations

Protection des informations Medair

Les représentants Medair ont accès à des informations sensibles et confidentielles appartenant à l'organisation, telles que des données financières et les coordonnées des donateurs ou des bénéficiaires. Il leur est interdit de divulguer sans autorisation préalable ces informations sensibles et confidentielles, ou de les utiliser à mauvais escient. De plus, ils doivent s'assurer que des mesures de protection suffisantes sont en place pour éviter une utilisation abusive des dites informations. Cette obligation de confidentialité persiste après la fin de la relation commerciale ou professionnelle du représentant avec Medair. Les représentants doivent connaître et respecter [la politique de Medair de protection des données](#).